

JAMAÏQUE

Daté des élections: 15 décembre 1976

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de celle-ci le 23 novembre 1976. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 29 février 1972.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Jamaïque est bicaméral; il se compose du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Le Sénat comprend 21 membres nommés par le Gouverneur-général : 13 sur avis du Premier Ministre et 8 sur avis du Chef de l'opposition.

! La Chambre des Représentants se compose de 60 membres* élus pour 5 ans.

Système électoral

I sont électeurs à la Chambre des Représentants tous les citoyens de la Jamaïque résidant dans le pays à la date de l'établissement des registres électoraux, ainsi que les citoyens du Commonwealth britannique résidant dans le pays à ladite date et cela au moins depuis les 12 mois qui ont immédiatement précédé celle-ci, âgés de 21 ans révolus. Les malades mentaux, les personnes condamnées à mort ou purgeant ou ayant été condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois, les personnes condamnées pour fraude électorale et celles qui exercent certaines activités ayant un rapport direct avec les élections ne peuvent être inscrits sur les registres électoraux.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire.

Pour être candidat à un siège à la Chambre des Représentants ou nommé au Sénat, il faut être citoyen du Commonwealth, âgé de 21 ans révolus et avoir été résident permanent en Jamaïque durant les 12 mois qui ont immédiatement précédé la désignation ou la nomination, ne pas être un malade mental, ni failli, ni avoir fait acte d'allégeance à un Etat étranger, et ne pas être condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 12.

Ne peuvent être désignés candidats ni nommés respectivement à la Chambre des Représentants ou au Sénat les fonctionnaires, les juges des tribunaux supérieurs, les personnes parties à certains contrats gouvernementaux, les membres des forces armées (sauf exception) et (en ce qui concerne les candidats au Sénat) les personnes exerçant une activité en rapport direct avec les élections. Les fonctions de Président et de vice-Président de la Chambre des Représentants, de même que celles de Président et de vice-Président au Sénat, sont incompatibles avec celles de Ministre ou de Secrétaire parlementaire.

La Jamaïque est divisée en 60 circonscriptions pour les élections à la Chambre des Représentants. Chacune d'entre elles eût un Représentant au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des Représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Les sièges vacants au Sénat sont pourvus par voie de désignation par le Gouverneur-général sur avis, soit du Premier Ministre, soit du Chef de l'opposition.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections ont été annoncées le 21 novembre 1976. La date limite du dépôt des candidatures a été fixée au 29 novembre.

Les élections se sont déroulées sous l'état d'urgence, décrété en juin 1976 afin de venir à bout d'une vague de violence qui avait balayé le pays.

La seule opposition au Parti national du peuple (PNP) au pouvoir émanait du Parti travailliste jamaïcain (JLP), dirigé par M. Edward Seaga. Au cours de la campagne mouvementée qui a duré trois semaines, le Premier Ministre Michael Manley s'est engagé à contrôler fermement la sécurité de la Jamaïque et s'est déclaré partisan d'une politique de « socialisme démocratique » et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, plus favorable aux pays du Tiers-Monde. Le JLP, de tendance plus conservatrice, a présenté un programme d'entreprise privée et a notamment attaqué les liens étroits du Premier Ministre avec Cuba.

Le PNP a remporté une nette victoire, gagnant 47 sièges à la Chambre récemment élargie. Le Premier Ministre, M. Manley, a rendu public son nouveau Cabinet le 4 janvier 1977.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits	870 000 (environ)
Votants	85% (environ)
Suffrages valablement exprimés	733 466

„ I TM " "	Suffrages obtenus	0, %	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus lors de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux pré- cédentes élections
Parti national du peuple	419 990	56,8	47	35	37
Parti travailliste jamaïcain	313 476	43,2	13	15	15
dépendants.	—	—	—	2	1
			~60*~	52**	~W

* Sept sièges de plus que lors des précédentes élections.

** Un siège était vacant au moment de la dissolution.